



**COMMISSION
SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

**Rapport (public)
de la séance du mercredi 1^{er} décembre 2021 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent(e)s : Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente)
Mme Dominique BAUMBERGER (pour Mme A. Morel)
Mme Sophie BRAND
M. Dante GIACOBINO
M. Laurent PECCOUD
M. Albert SIROLLI

M. François JACCARD Adjoint

Excusé(e)s : M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL

Invité(e)s : --

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021**
- 3. Attribution des dons 2021 et 2022**
- 4. Divers**

Mme Ehretsmann ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Elle cède en préambule la parole à M. F. Jaccard, qui a quelques communications à faire.

École, cas Covid-19

Classe 8P : sur 24 enfants, seuls 10 sont présents ; les autres sont soit malades, soit cas contacts. Le DIP et le médecin cantonal s'étant aperçus que les dommages collatéraux étaient plus grands en cas de fermeture de la classe, les élèves présents suivent normalement leurs cours.

Autre classe

Là aussi, quelques cas ont été signalés.

Fête de l'Escalade

Celle-ci, qui se déroulera à l'extérieur, est pour l'instant maintenue, avec les chants des enfants (autorisation du DIP). C'est aussi le cas des rencontres de l'Exécutif (qui sera le 2.12.2021 à Prés-Grange).

Assistante sociale CoHerAn & Co

Les commissaires ont reçu le projet de convention qui sera passé entre la commune de Collonge-Bellerive et CoHerAn & Co. Ledit projet sera discuté par les Exécutifs lors de leur séance du 9.12.2021 et leurs différentes remarques transmises à Collonge-Bellerive, pour

une prise d'effet le 1.1.2022. Les remarques éventuelles des commissaires sont à communiquer directement à M. Ch. Lassauce.

M. F. Jaccard confirme qu'il répétera la proposition d'une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants/commune.

Places de stationnement pour les enseignants

M. F. Jaccard rappelle que ce n'est pas la commune qui décide le nombre de places de stationnement à disposition des enseignants, mais le DIP qui a décidé d'un maximum de 2 macarons. Comme il a déjà été répété aux enseignants, des places de stationnement sont à louer à Prés-Grange.

Il est relevé que si favoriser l'usage des transports publics en ville est compréhensible, une place pourrait être mise à disposition sur le parking communal.

M. F. Jaccard rappelle que certains Conseillers municipaux avaient soulevé, dans ce cas, la question de l'équité avec les commerçants. De plus, le choix du DIP a été d'attribuer 2 macarons par école.

Il est rappelé que c'est la Fondation des parkings qui gère le parking. La commune ne gérant pas lesdites places, ce n'est pas elle qui les a attribuées ; cette question serait à traiter directement avec la FdP, qui n'entrera même pas en matière. De plus, il y a beaucoup de places libres, dans le village.

Départ de M. F. Jaccard.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est approuvé à la majorité (3 oui, 2 abstentions).

3. Attribution des dons 2021 et 2022

Les commissaires présentent brièvement les dossiers qui leur ont été confiés pour étude.

– ASASE : projet pour soutenir la formation de femmes sur couture (inclus formation et matériel).

– Lire et Écrire : cours dispensé (canton de Genève) afin de lutter contre l'illettrisme.

– Insieme : soutien au niveau du handicap (canton de Genève).

– Découvrir : association à but non lucratif qui accompagne les femmes migrantes qualifiées (diplômes universitaires) résidant dans le canton de Genève et ailleurs en Suisse romande dans leur démarche d'insertion professionnelle. Elle est un peu complémentaire à Voix F (faciliter et maintenir l'insertion sociale et professionnelle des femmes). 713 personnes ont été aidées (Genève, Neuchâtel, Vaud), dont 72 sur Genève. Tous les documents étaient annexés au dossier, hormis le plan de financement prévisionnel détaillé du projet. Les frais de fonctionnement (personnel) représentent 81 % du budget. L'association, qui propose 4 types d'aide (reconnaissance diplôme, profil candidatures, développement de réseau, etc.), sollicite une subvention de Fr. 2'500.- ; la commission avait alloué le même montant l'année passée.

– SOS Femmes : cette association a pour but de lutter contre les discriminations et stigmatisations des femmes, notamment liées au genre, et travail du sexe, la migration et sur le marché de l'emploi par des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle. La subvention sollicitée (Fr. 5'000.-) est différente de l'année passée (Fr. 2'500.-). La lettre de motivation fait état de grosses difficultés exceptionnelles liées à la pandémie. Leur public cible étant surtout les travailleuses du sexe, celles-ci se sont retrouvées sans rien lors du semi-confinement. D'autres femmes, qui travaillaient pour l'hôtellerie ou la restauration, ont aussi été passablement touchées. Cette association

emploi 11 collaborateurs (7,5 ETP), des EDS (emplois de solidarité), des stagiaires et des bénévoles ainsi que des vendeuses auxiliaires. L'association se répartit en 3 unités : consultations (1'233 h d'entretiens individuels et 1'026 interventions en faveur des femmes accompagnées), boutique (située à Plainpalais), atelier de production.

– Solidarité Égypte : aide humanitaire à l'étranger. L'association finance des bourses scolaires (liste détaillée dans le dossier). Elle sollicite une subvention de Fr. 2'000.- ou plus.

– Nouvelle Planète : le but de cette association est d'équiper des villages africains (Guinée) en eau potable et en conduites d'évacuation, gestion des déchets et reboisement. Après avoir terminé une installation dans un premier, l'association souhaite équiper le village voisin et sollicite la reconduction du soutien de la commune (Fr. 2'000.- lui ont été alloués, l'année dernière). Il faut savoir que CHF 1'000.- représentent plus de 10'300'000.- GNF, ce qui est énorme dans ce pays.

– F- Information : cette association, basée à Genève, permet de venir en aide aux femmes, enfants et familles. Son budget est assez conséquent (près de 1 mio) et l'association est bien soutenue par la Ville de Genève. Son but est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, de favoriser l'autonomie des femmes et d'apporter un soutien aux femmes dans tous les domaines (sociaux, juridiques, professionnels, etc.). L'association sollicite une subvention de Fr. 1'000.-. 85 % des revenus de l'association sont alloués aux charges de fonctionnement (salaires et locaux). Le dossier est complet.

– For the Heart Liban : l'association est active à Beyrouth, dont la situation est dramatique. Apporter un soutien psychologique peut paraître faible par rapport aux besoins quotidiens de la population, mais est néanmoins utile. L'association sollicite un soutien de Fr. 11'000.-, soit presque les trois quarts du budget de la commission, ce qui n'est pas possible. Octroyer le même montant que l'année dernière serait une bonne chose. Les comptes ne reflètent pas tout à fait le résultat et une grande part du budget est consacrée aux ressources humaines (soutien).

– Triologue : cette association genevoise, qui sollicite une subvention de Fr. 1'500.-, offre un réseau de solidarité qui vise à accompagner les personnes défavorisées à la recherche d'un emploi soit en fin de droit, soit marginalisées par la société. L'association, qui se dote d'une charte, cherche notamment à favoriser toute initiative qui tend à lutter contre les préjugés et l'exclusion dont peuvent être victimes les personnes en situation de chômage.

– Fondation Carrefour Rue et Coulou : la fondation a pour but de poursuivre une action sociale auprès des personnes sans-abri en situation de précarité. Le problème des sans-abri est un problème aigu. La fondation offre un espace d'accueil, d'hébergement, de rencontres et d'activités. Elle travaille à la préservation et à l'amélioration de leur santé, de leur formation. Elle participe à toute action destinée à lutter contre l'exclusion. La fondation sollicite une subvention de Fr. 3'000.-.

Un commissaire, qui évoque un exemple concret, demande s'il est possible de récolter des commentaires et/ou retours (éventuellement négatifs) sur les différentes associations. Car il est difficile de juger de leur qualité uniquement sur la base des dossiers fournis.

La Présidente apporte certains éléments de réponse par rapport à ce cas précis.

Il est aussi précisé que les dossiers soumis à la commission ont été triés en amont et selon les critères fixés.

La certification ZEWO avait, par le passé, été valorisée pour l'aide locale. Or ladite certification est assez coûteuse, ce qui exclut malheureusement certaines associations. Concernant l'aide humanitaire à l'étranger, il était plus judicieux de s'en remettre à la FGC, dont les spécialistes suivent chaque projet.

Redéfinir de nouvelles associations représente un travail important. Continuer à soutenir les mêmes associations en recevant l'une ou l'autre de temps à autre pourrait être judicieux. Concernant les associations en Suisse, et celles-ci ayant toutes à nouveau soumis une

demande pour 2021, il est proposé d'allouer à chacune une subvention de Fr. 2'200.-.

Malgré la demande de Mme Sarah Anderegg, la Fondation Clair Bois n'a pas transmis les compléments à son dossier. Il est proposé d'allouer une subvention de Fr. 800.-.

À l'unanimité (5 oui), la commission valide l'octroi d'une subvention de Fr. 2'200.- (aide en Suisse) à chaque association et d'une subvention de Fr. 800.- à la Fondation Clair Bois.

Concernant l'aide humanitaire à l'étranger, une association proposant des formations au Sénégal a préféré renoncer à ses projets, vu la situation sanitaire.

Il est proposé d'allouer une subvention de Fr. 2'800.- à chacune des 5 associations pour l'aide humanitaire à l'étranger.

À l'unanimité (5 oui), la commission valide l'octroi d'une subvention de Fr. 2'800.- (aide humanitaire à l'étranger) aux 5 associations.

L'association Afghanistan's Women Rights (AWRA), qui soutient les femmes en Afghanistan notamment en leur donnant des cours d'alphabétisations et des conseils juridiques (juristes locaux) lorsqu'elles subissent des violences, sera représentée par le biais de la FGC.

Il reste Fr. 4'000.- à allouer sur le budget 2021 pour l'aide humanitaire à l'étranger, pour une situation extrême.

Une brève discussion s'engage, durant laquelle est soulignée l'importance, pour la commission, d'avoir de temps en temps des retours.

Concernant l'Afghanistan, il s'agit de professionnels (cours d'alphabétisations et conseils juridiques). Et Nouvelle Planète s'engage à couvrir le solde du projet même si un bailleur de fonds ne finance pas sa part prévue.

À l'unanimité (5 oui), la commission valide les subventions 2021 suivantes :

Aide humanitaire à l'étranger

Afghanistan's Women Rights (AWRA) par le biais de la FGC :	Fr. 4'600.-
Nouvelle Planète :	Fr. 3'000.-
Association For the Heart Liban:	Fr. 2'000.-

Aide en Suisse

ASASE :	Fr. 2'800.-
Association Roger Riou :	Fr. 2'800.-
Solidarité Égypte :	Fr. 2'800.-
Soit un total de :	Fr. 18'000.-

Le budget 2022 de la solidarité internationale avait été augmenté de Fr. 18'000.- à Fr. 30'000.- lors de la dernière séance, tandis que Fr. 25'000.- étaient consacrés à l'aide humanitaire en Suisse, auxquels venaient s'ajouter les bons de solidarité (environ Fr. 50'000.-).

Lors de l'examen du projet de budget 2022 (qui est déficitaire), la CF a décidé de ne pas reconduire d'office ces bons, sachant qu'en fonction de l'évolution de la situation, un crédit budgétaire supplémentaire pourrait être voté par le Conseil municipal.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de répartir équitablement le budget global de

Fr. 55'000.- entre la Suisse et l'étranger (Fr. 27'500.-). La commission doit aussi se prononcer sur ses intentions de soutenir les mêmes associations ou de faire de nouveaux choix.

Une discussion s'engage, d'où ressortent les remarques suivantes.

Le budget destiné à l'aide humanitaire internationale sera confié à la FGC ; celle-ci s'assure que les fonds arrivent au bon endroit. La commission pourra tout à fait recevoir à nouveau l'un de ses représentants. La Présidente soumettra ultérieurement la convention qui sera signée avec la FGC. Les associations devant être membres de la FGC, Nouvelle Planète ne pourra probablement plus être soutenue.

La subvention de Fr. 7'000.- destinée à Un Toit pour Tous a été allouée aux bons de solidarité. La commission avait reçu Partage, mais cette association était déjà très soutenue.

Plusieurs commissaires seraient d'avis de mettre plus l'accent sur la précarité (alimentation, santé), qui s'est accrue avec la pandémie. Peut-être faudrait-il un peu recentrer les aides sur ces personnes, qui émergent des aides publiques et n'ont pas à manger ou de quoi se soigner (dents, lunettes, etc.), à Genève.

À l'unanimité (5 oui), la commission décide de répartir son budget comme suit : Fr. 30'000.- pour l'aide en Suisse et Fr. 25'000.- pour l'aide humanitaire internationale.

Les commissaires étudieront, pour la prochaine séance, les dossiers des différentes associations pour l'aide en Suisse. Les thèmes (précarité, handicap, femmes) qui avaient été choisis par la commission paraissent toujours aussi pertinents.

Différentes idées sont soumises à la réflexion des commissaires qui étudieront la liste des associations pour la séance d'avril 2022. La commission pourrait tout à fait recevoir l'une des associations soutenues ce jour-là.

La commission sociale de CoHerAn devrait se réunir. Mme D. Baumberger fera un retour sur cette séance à la présente commission.

La Présidente souligne le gros travail que le tri de ces dossiers de subvention représente pour Mme Sarah Anderegg.

4. Divers

Un commissaire a été interpellé par une habitante à propos de la dangerosité du carrefour chemin du Château/chemin Neuf, malgré l'existence du passage piéton, qui demande s'il serait possible d'y mettre une patrouilleuse scolaire. De plus, des voitures stationnent parfois devant le café du Soleil, contraignant les piétons à descendre sur la route.

Il est précisé que l'APEC reçoit très souvent ce genre de remarques. Or Corsier n'entre pas du tout dans les critères pour obtenir des patrouilleuses scolaires.

L'idée est évoquée d'une personne bénévole déléguée par la commune ; ce point sera ajouté sur la liste des suivis de la commission.

Une commissaire propose de réfléchir à un projet de collecte de denrées, objets, ou jouets. Cette action pourrait être menée en collaboration avec l'APEC. Et reliée à un événement (four à pain, manifestation), en collaboration avec la CSMAC.

La CAEDD travaille à un projet sur le recyclage avec l'école. Dans ce cadre, un marché aux puces est prévu. Peut-être pourrait-il là aussi y avoir un lien.

Une proposition plus concrète sera soumise lors de la prochaine séance de la commission.

Un troc de jouet avait lieu il y a 2-3 ans, à l'école. Les enfants amenaient un jouet en très

bon état et l'emballaient sur place avaient qu'ils soient expédiés. Donner un jouet à un enfant dans le besoin serait positif et peut-être plus simple à mettre en place qu'une collecte de denrées.

La commission souhaiterait recevoir, lors de sa séance du 9.2.2022, les responsables d'écoles, de la Pomme et du GIAP. La Présidente communiquera cette proposition à M. F. Jaccard.

La commission adresse toutes ses félicitations et formule tous ses vœux à Mme A. Morel pour cet heureux événement.

En raison de l'absence d'autres divers, la Présidente remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h45.

Rapport : E. Maia